



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : PS/03/01/2025-03-04

CFDT Orange

47 Avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19

À l'attention de **Monsieur Olivier Berducou**
Délégué Central Syndical

Paris, le 04 mars 2025

Objet : accord NAO (Négociation Annuel Obligatoire)

Monsieur le Délégué Central Syndical CFDT, cher Olivier Berducou,

Une nouvelle fois le DRH, Monsieur Vincent Lecerf organise un chantage pour obtenir la signature des organisations syndicales sur l'accord relatif à la NAO et ainsi faire croire aux Ministères de tutelle que tout va bien chez Orange.

Il veut réduire la part individuelle d'augmentation salariale de 1,9% à 1,7% en cas de non-signature de l'accord NAO (Négociation Annuelle Obligatoire)

Il refuse de renoncer à sa politique de violence sociale qui consiste à mettre 0% d'augmentation à une partie du personnel notamment pour les inciter à prendre le TPS qui garantit 1%. Stéphane Richard et Bruno Mettling avaient pourtant bien identifier le caractère pathogène de mettre 0% à une large partie des personnels.

Aucune de nos propositions pour améliorer le pouvoir d'achat des personnels en réduisant les charges pour l'entreprise : de l'intégration de la prime pour les lunettes, à l'augmentation de la part prise en charge par l'entreprise pour la complémentaire santé... n'a été prise en compte.

Aucun effort pour faire supporter des cotisations sociales plus importantes par les gros salaires pour soulager les bas salaires n'a été envisagé alors que cela aurait permis d'avoir un salaire net supérieur pour le personnel à bas et moyenne rémunération.

Le nombre d'actions gratuites proposées aux cadres dirigeants a progressé cette année de 50% (plus de 20 millions d'euros) alors que le nombre aux cadres dirigeants s'est réduit, le nombre d'actions gratuites qui leur a été attribuées, a progressé cette année de 50%. Un total de de 35 millions d'euros, soit en moyenne de près de 30 000€ par cadre dirigeant éligible. »

Les objectifs pour les obtenir cette année, comme ceux de la part variable de 1,35 millions d'euros de la DG ont été atteints à 100% alors que ce n'est pas le cas pour les parts variables des personnels.

Dans ces conditions, nous vous proposons de signer l'accord et si Monsieur Lecerf promulgue une **Décision Unilatérale (DU)** inférieure à l'accord, de demander un référendum que naturellement nous soutiendrons.

C'est ce qui s'était passé pour les primes pour les JOP où le référendum avait permis d'obtenir les conditions de prime de l'accord (pourtant majoritaire) et non celle de la décision unilatérale moins disante qu'il avait promulgué.

Après plusieurs référendums coûteux et inutiles, on peut penser qu'il reviendra à un dialogue social plus loyal et serein comme à l'époque de Stéphane Richard, en faisant une DU analogue à la dernière séance de négociation sans vouloir obtenir à tout prix la signature des organisations syndicales pour faire croire qu'il a leur aval sur des propositions indécentes.

En vous remerciant par avance.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

Patrice Seurin

Délégué Syndical Central

A handwritten signature in blue ink that reads "P Seurin". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.

Copie : DGT